



ÉTUDES et RÉSULTATS

février 2023
n° 1257

La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021

En 2021, en France métropolitaine, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents en journée, en semaine. Les deux autres situations les plus fréquentes sont l'accueil chez une assistante maternelle (20 %) ou dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) [18 %]. Depuis 2002, la garde assurée à titre principal par les parents est en recul (-14 points), un mouvement qui coïncide avec une hausse du taux d'emploi des mères. La part des jeunes enfants confiés à un EAJE progresse continûment (+9 points), tandis que le recours à une assistante maternelle (+7 points) a nettement crû au début des années 2000 mais tend, depuis, à se stabiliser.

Pour sept enfants sur dix, le mode de garde ou d'accueil principal correspond au premier choix des parents. Si tous les parents avaient obtenu leur premier choix, les enfants seraient nettement moins souvent gardés principalement par leurs parents (36 %) et bien plus souvent accueillis en EAJE (35 %).

Un tiers des enfants de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leurs parents, tandis que la moitié combine un mode d'accueil formel payant (assistante maternelle, EAJE, garde à domicile) et la garde par les parents. L'école et les grands-parents constituent le plus souvent des modes d'accueil secondaires ou occasionnels.

Yann Caenen, Pauline Viot (DREES)

L'organisation de la garde ou de l'accueil des jeunes enfants résulte, pour les parents, d'arbitrages plus ou moins contraints qui tiennent compte à la fois de l'offre d'accueil sur le territoire (assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant [EAJE]...) et des enjeux de conciliation entre vies familiale et professionnelle, en particulier pour les mères¹. L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) 2021 de la DREES permet de dresser un panorama complet des solutions de garde ou d'accueil mises en place par les parents (*encadré 1*).

En journée, en semaine, la garde principale par les parents est majoritaire

En 2021, 2,0 millions d'enfants de moins de 3 ans résident en France métropolitaine. Selon l'enquête MDG 2021, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés la majeure partie du temps du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures, par un de leurs parents. Les autres (44 %) sont accueillis chez une assistante maternelle (20 %, dont 1 % dans une maison d'assistantes maternelles [MAM]) ou dans un EAJE (18 %). Au sein des EAJE, l'accueil en crèche municipale ou départementale est

1. Les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à cesser ou à réduire leur activité à la suite d'une naissance (Buisson, Pinel, 2022).

- le plus répandu (11 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans), devant les crèches parentales ou familiales (3 %), les microcrèches ou minicrèches (2 %), les crèches de personnel ou d'entreprise et les haltes-garderies (2 %) [encadré 2].

Il est plus rare que les jeunes enfants soient confiés la majeure partie du temps en journée, en semaine à leurs grands-parents ou un autre membre de la famille (3 %). La garde à domicile à titre principal reste également une solution peu répandue (1 %). Par ailleurs, l'école est le mode d'accueil principal de 2 % des moins de 3 ans. Plus concrètement, sur les 55 heures que compte la période de référence (du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures), les enfants gardés principalement par leurs parents passent en

moyenne 48h20 avec eux, soit 88 % du temps sur cette période, le plus souvent avec leur mère seule. En comparaison, sur cette même période, les enfants confiés principalement à une assistante maternelle ou à une MAM passent en moyenne 36h55 auprès d'elle, soit 67 % du temps. De même, les enfants accueillis principalement en EAJE y passent en moyenne 38h30, soit 70 % du temps.

L'accueil dans un EAJE poursuit sa hausse, celui chez une assistante maternelle se stabilise

Depuis 2002, les enfants de moins de 3 ans sont moins souvent gardés à titre principal par leurs parents (-14 points entre 2002 et

Encadré 1 L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2021

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2021, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et France Stratégie est la quatrième édition de l'opération après celles menées en 2002, en 2007 et en 2013. Elle s'adresse aux ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans. Cette édition 2021 bénéficie également d'un suréchantillon de ménages vivant à La Réunion ayant un enfant de moins de 3 ans. Son objectif principal est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde et l'accueil de leurs enfants. Pour l'édition 2021, un suréchantillon de familles monoparentales (comme en 2013), de ménages bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), de ménages résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et de ménages ayant eu un enfant à naître à partir du 1^{er} juillet 2021 (date de mise en œuvre de la réforme de l'allongement du congé de paternité) ont également été enquêtés. Le questionnaire comporte par ailleurs des modules spécifiques de questions sur la santé des enfants, les modalités du congé de paternité après réforme et la conciliation travail/mode de garde et

d'accueil des enfants pendant le confinement de mars 2020 lié à la situation de crise sanitaire due au Covid-19.

L'enquête a été réalisée du 1^{er} octobre 2021 au 9 février 2022, en face à face au domicile ou par téléphone, auprès de 9 100 ménages. Durant l'entretien, le parent répondant à l'enquête est invité à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant complet pour chaque période de 24 heures de chacun des 7 jours d'une semaine de référence (il s'agit par défaut de la semaine précédant l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un parent ou encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil). Pour chaque jour, de la première minute à minuit, chaque intervenant (parent, assistante maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.) ayant assuré la garde ou l'accueil de l'enfant est indiqué, avec les horaires de début et de fin de sa prise en charge.

Ce recueil permet de déterminer pour chaque enfant un mode de garde principal, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée sur une période considérée (on a retenu ici la période allant du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures pour les enfants de moins de 3 ans). Il permet aussi de déterminer les recours aux différents modes de garde et d'accueil au moins une fois dans la semaine, et d'en mesurer la durée.

Encadré 2 Les modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Dans cette étude, le champ a été restreint aux enfants âgés de moins de 3 ans et les intervenants de la prise en charge de l'enfant ont été regroupés ainsi :

- **les parents** comprennent le père ou la mère de l'enfant ainsi que ses éventuels beaux-parents ;

- **les assistantes maternelles et maisons d'assistantes maternelles (MAM)** : il s'agit d'un ou d'une professionnel(le) de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans, employé(e) par les parents. L'accueil se fait à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du département ;

- **les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** comprennent ici les crèches municipales et départementales, les crèches d'entreprise, les crèches parentales (les parents assurent la gestion de la structure et interviennent pour garder les enfants) et les crèches familiales (assistantes maternelles employées par la commune et non par les parents), ainsi que les haltes-garderies ;

- **les grands-parents ou des membres de la famille** ;

- **l'école** : le temps scolaire comprend ici également le temps du trajet en car scolaire le cas échéant ;

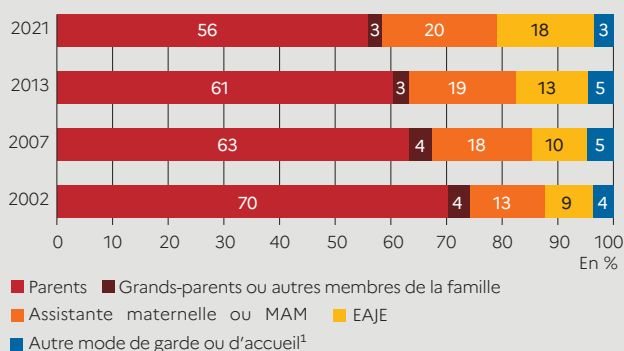
- **la garde à domicile** correspond à la garde simple, au domicile d'une seule famille, ou à la garde partagée, entre le domicile de l'enfant et celui d'une autre famille ;

- **les autres modes de garde ou d'accueil** incluent les travailleuses familiales ou aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters, les amis, voisins et toute autre personne extérieure à la famille. Cette catégorie comprend également les jardins d'enfants, les gardes périscolaires, les centres de loisirs et les établissements spécialisés.

Les enfants dont les parents sont en congé de maternité ou de paternité sont inclus dans le champ. En les excluant du champ, la part d'enfants gardés principalement par leurs parents en journée, en semaine, est de 53 % au lieu de 56 % pour l'ensemble des moins de 3 ans.

Le calcul de la répartition fictive du mode de garde ou d'accueil est construit en utilisant la réponse aux questions « Votre enfant est gardé principalement par [ce mode de garde ou d'accueil]. Celui-ci était-il votre premier choix ? » et si non « Quel était votre premier choix ? ». Les écarts observés entre les répartitions des modes de garde ou d'accueil fictif et réel ne sont pas modifiés lorsque l'on exclut du champ les parents en congé de maternité ou de paternité qui gardent principalement leur enfant au moment de l'enquête, mais qui ont par ailleurs obtenu un autre mode de garde qui commencera à la fin de leur congé. Par ailleurs, le choix a été fait de considérer que les parents ont obtenu leur premier choix de mode d'accueil dès lors que le premier choix et le mode d'accueil réel coïncident au niveau agrégé (EAJE quel qu'il soit, assistante maternelle ou MAM), plutôt que détaillé (crèche municipale, privée, d'entreprise, microcrèche, halte-garderie pour les EAJE ; MAM pour les assistantes maternelles).

Graphique 1 Évolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans en semaine, entre 2002 et 2021



MAM : maison d'assistantes maternelles ;
EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

1. Autre mode de garde : garde à domicile, école, maison d'assistantes maternelles, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Lecture > En 2021, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leur parents du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, contre 70 % des enfants du même âge en 2002.

Champ > France Métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source > DREES, enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.
> *Études et Résultats* n°1257 © DREES

2021) [graphique 1]. Cela se traduit par un accueil plus fréquent à titre principal dans les EAJE (+9 points) ou auprès d'une assistante maternelle (+7 points). La hausse du recours aux EAJE à titre d'accueil principal a été progressive sur les vingt dernières années. En revanche, l'accueil à titre principal chez les assistantes maternelles a connu une hausse importante entre 2002 et 2007 (+5 points) avant de se stabiliser.

Au cours de la période de 2013 à 2021, la garde des jeunes enfants par les parents à titre principal poursuit sa baisse (-5 points), tandis que le recours aux EAJE comme mode d'accueil principal augmente de 5 points : cette hausse est portée par l'accueil en crèche municipale ou départementale, en crèche parentale et en microcrèche.

Sur longue période, le recours croissant aux modes d'accueil formels accompagne la hausse du taux d'emploi des mères de jeunes enfants. Selon l'enquête Emploi en continu de l'Insee, le taux d'emploi des mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans est passé de 55 % en 2003 à 63 % en 2020.

Ce recours croissant a été possible dans la mesure où l'offre d'accueil globale a diminué moins fortement que le nombre d'enfants de moins de 3 ans, en baisse depuis 2011. Selon l'enquête annuelle Aide sociale réalisée par la DREES, le nombre de places potentiellement offertes par les assistantes maternelles employées directement par des particuliers² a baissé continûment depuis 2015, tandis que le nombre de places en accueil collectif a augmenté de façon régulière sur la période. Fin 2020, en France, hors Mayotte, l'offre d'accueil des moins de 3 ans reste cependant majoritairement portée par les assistantes maternelles avec théoriquement 40,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ces places

offertes ne sont pas toutes occupées sans qu'il soit possible de préciser si cette situation est subie ou si elle relève d'un choix de la part des assistantes maternelles. L'offre de places en accueil collectif est moins élevée et s'établit à 20,2 pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020.

Sept enfants sur dix dont les deux parents travaillent à temps plein sont confiés à une assistante maternelle ou à une crèche

Le recours aux différents modes d'accueil dépend très fortement de l'activité et du temps de travail des parents. Lorsqu'au moins un des parents ne travaille pas, celui-ci, souvent la mère³, s'occupe généralement de son enfant en journée dans la semaine : ainsi 85 % des enfants dans ce cas sont gardés à titre principal par leurs parents (tableau 1).

Lorsque les deux parents travaillent, les stratégies relatives à la garde de leur enfant sont directement liées à l'organisation de leur temps de travail. Garder son enfant en semaine en journée tout en travaillant nécessite, en effet, d'être disponible sur cette période. Cette situation se rencontre donc plus souvent quand au moins l'un des deux parents travaille à temps partiel inférieur ou égal à un mi-temps (dans ce cas, 69 % des enfants sont gardés principalement par leurs parents) ou supérieur à 50 % (34 % des enfants sont alors gardés par leurs parents). Bien que plus rare, la garde de l'enfant reste possible lorsque les deux parents (ou le parent seul qui vit avec l'enfant) travaillent à temps complet : 23 % des enfants de moins de 3 ans concernés sont gardés principalement par leur mère ou leur père. Ces parents ont le plus souvent des horaires de travail décalés, ce qui permet un relais auprès de l'enfant (Villaume, Viot, 2016). En outre, dans près d'un cas sur trois, au moins un des parents travaille habituellement entièrement ou en partie à domicile et peut, dans une certaine mesure, s'organiser pour assurer la garde de son enfant. Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, le recours à un mode de garde ou d'accueil extérieur à la famille reste cependant la solution la plus fréquente : 38 % des enfants sont confiés à titre principal à une assistante maternelle (ou à une MAM) et 29 % à un EAJE.

Les enfants principalement confiés à une assistante maternelle et dont les deux parents travaillent à temps complet passent en moyenne 3 heures de plus auprès d'elle en journée, en semaine, que les enfants dont au moins un des parents travaille à temps partiel (37 h 50 contre 34 h 40). Pour les EAJE, cette différence est de +4 heures (39 h 40 contre 35 h 40).

Près de neuf enfants sur dix dont la mère n'a jamais travaillé sont gardés principalement par leurs parents

Les modes d'accueil utilisés par les parents varient fortement selon leur catégorie socioprofessionnelle, actuelle ou antérieure. Seuls 25 % des enfants dont la mère est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure sont gardés principalement par leurs parents, contre 88 % de ceux dont la mère n'a jamais travaillé (tableau 1).

Si les parents recourent à un mode d'accueil formel, le choix de ce mode dépend lui aussi de leur catégorie sociale. En effet, selon l'enquête Modes de garde 2013, une fois toutes les aides déduites,

2. Le nombre de places potentiellement offertes par les assistantes maternelles est estimé en multipliant le nombre d'assistantes maternelles effectivement employées par des parents (source IRCM) par le nombre moyen d'enfants autorisés par agrément.

3. Parmi les ménages ayant un enfant de moins de 3 ans où au moins l'un des parents ne travaille pas (y compris les familles monoparentales, sans inclure les parents en congé de maternité ou de paternité), la mère est inactive ou au chômage dans 90 % des cas (88 % dans les couples) et le père est inactif ou au chômage dans 33 % des cas (32 % dans les couples).

Tableau 1 Enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde ou d'accueil principal en semaine, en 2021

En %

		Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistante maternelle ou MAM	EAJE	École	Garde à domicile	Autres modes de garde ¹	Ensemble	Part dans la population des enfants de moins de 3 ans	
Situation professionnelle des parents	Activité										
	Au moins un parent inactif ou au chômage	85	2	5	7	1	0	0	100	49	
	Un parent à temps partiel (inférieur à 50 %) ²	69	1	14	14	1	0	0	100	3	
	Un parent à temps partiel (supérieur à 50 %) ³	34	4	32	26	3	0	1	100	13	
	Le ou les deux parent(s) travaille(nt) à temps complet ⁴	23	4	38	29	4	2	0	100	35	
	Catégorie socio-professionnelle de la mère										
	Agricultrices, artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprise, NSP	41	7	24	22	5	1	-	100	4	
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	25	2	32	35	2	4	1	100	15	
	Professions intermédiaires	43	2	29	22	2	0	0	100	25	
	Employées	59	4	19	15	2	0	0	100	30	
	Ouvrières	64	4	20	8	3		0	100	5	
	Personne n'ayant jamais travaillé	88	1	4	5	2	0	0	100	22	
	Activité de la mère										
	Active en emploi	37	3	30	25	3	1	0	100	62	
Au chômage	81	0	6	12	1	0	0	100	11		
Inactive	90	2	4	3	1	0	0	100	26		
Situation familiale et résidentielle	Type de ménage										
	Couple	55	3	21	18	2	1	0	100	90	
	Parent isolé	62	3	17	15	2	0	1	100	10	
	Taille de la fratrie										
	Ménage avec un enfant	48	2	26	21	2	1	0	100	33	
	Ménage avec deux enfants	52	3	24	17	2	1	0	100	41	
	Ménage avec trois enfants ou plus	73	1	8	13	3	1	1	100	26	
	Âge de l'enfant										
	Moins d'un an	69	3	15	12	0	1	0	100	36	
	Entre 1 an et moins de 2 ans	52	3	22	23	0	1	0	100	31	
	Entre 2 ans et moins de 3 ans	46	2	25	19	7	1	0	100	33	
	Taille de l'unité urbaine										
	Commune rurale	56	4	28	9	3	-	0	100	19	
	Unité urbaine de 2 000 à 49 999 habitants	56	3	24	15	2	0	0	100	21	
Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	62	1	18	15	4	0	0	100	12		
Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	59	1	17	20	2	1	0	100	28		
Agglomération parisienne	49	4	16	26	2	3	1	100	21		
Ensemble		56	3	20	18	2	1	0	100	100	

MAM : maison d'assistantes maternelles ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

1. Ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

2. Si en couple, l'autre travaille soit à 50 % ou moins, soit à plus de 50 %, soit à temps complet.

3. Si en couple, l'autre travaille à plus de 50 % ou à temps complet.

4. Cette catégorie comprend les familles monoparentales dont le parent travaille à temps complet.

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Lecture > Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet, soit 35 % des enfants de moins de 3 ans, 38 % sont principalement gardés par une assistante maternelle ou une maison d'assistantes maternelles au cours de la semaine.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n°1257 © DREES

le reste à charge des parents peut être plus élevé pour un recours à une assistante maternelle que pour un EAJE : il dépend de la durée d'accueil et du salaire horaire de l'assistante maternelle (Villaume, 2015). L'emploi d'une assistante maternelle nécessite, en outre, d'avancer des sommes plus importantes avant de recevoir les allocations et de bénéficier des réductions d'impôts⁴. Les enfants dont la mère n'a jamais travaillé sont rarement confiés à un EAJE (5 %) ou une assistante maternelle (4 %). Lorsque la mère est profession intermédiaire, employée ou ouvrière, les enfants sont plus souvent confiés à une assistante maternelle (23 %) qu'à un EAJE (18 %). Quand elle est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure, les enfants sont à peu près aussi souvent confiés à un EAJE (35 %) qu'à une assistante maternelle (32 %) et sont aussi plus souvent que les autres enfants confiés à une garde à domicile (4 %), même si ce mode d'accueil reste rare.

Dans les grandes agglomérations, la crèche est le mode d'accueil principal d'un enfant sur cinq

Les disparités importantes en matière de mode d'accueil principal observées entre les différentes catégories sociales peuvent également refléter l'inégale répartition de ces dernières sur le territoire. Par exemple, les parents cadres sont plus présents dans les grandes agglomérations. Or les modes d'accueil des jeunes enfants présentent des spécificités régionales et territoriales (Acs, 2013). En particulier, les équipements d'accueil collectif nécessitent des investissements plus accessibles aux communes urbaines qu'aux communes rurales, ces dernières proposant davantage de places d'accueil chez les assistantes maternelles⁵.

Ainsi, les familles qui vivent dans une commune rurale ont plus souvent recours à une assistante maternelle ou à une MAM comme mode de garde principal (28 % des enfants) que dans les moyennes et grandes agglomérations (16 % à 17 %). À l'inverse, la part des enfants gardés principalement en EAJE augmente avec la taille de la commune : elle atteint 20 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants et jusqu'à 26 % en agglomération parisienne. Les parents, plus souvent cadres et à niveau de vie plus élevé qu'ailleurs, gardent également moins souvent leur enfant de moins de 3 ans à titre principal dans l'agglomération parisienne que dans les autres communes (petites ou grandes) : ainsi, 49 % des enfants de l'agglomération parisienne sont gardés principalement par leurs parents, contre 58 % en dehors de l'agglomération parisienne (tableau 1).

Avant l'âge d'un an, sept enfants sur dix sont gardés principalement par leurs parents

La composition familiale et l'âge de l'enfant jouent également sur les solutions de garde et d'accueil. En 2021, 10 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul de leurs parents (leur mère dans 96 % des cas), sans que celui-ci ait un conjoint. Ces enfants sont plus souvent gardés à titre principal par leur parent : c'est le cas de 62 % des enfants de parent isolé, contre 55 % des enfants dont les parents vivent en couple (tableau 1). Les parents isolés de jeunes enfants ont en effet moins souvent un emploi : 58 % d'entre eux sont inactifs ou au chômage, contre 29 % des autres parents d'enfants de moins de 3 ans (et 34 % des mères vivant en couple). Par

ailleurs, 17 % des enfants de familles monoparentales sont confiés la majeure partie du temps à une assistante maternelle ou à une MAM et 15 % à un EAJE.

Concernant la taille de la fratrie, les enfants des familles comptant au moins trois enfants sont plus souvent gardés principalement par leurs parents que les enfants uniques (73 % contre 48 %). Lorsqu'ils sont confiés principalement à un tiers, il s'agit plus souvent d'un EAJE que d'une assistante maternelle (13 % contre 8 %). À l'inverse, dans les familles composées d'un ou de deux enfants, ces derniers sont plus souvent confiés à une assistante maternelle (25 %) qu'à un EAJE (19 %). Lorsqu'il y a deux enfants de moins de 3 ans dans une même fratrie (ce qui concerne 17 % des enfants de moins de 3 ans), 82 % ont tous les deux le même mode de garde ou d'accueil principal. Il s'agit le plus souvent des parents (76 %), puis d'une crèche (13 %) et d'une assistante maternelle (8 %). Quand les deux enfants ne partagent pas le même mode de garde ou d'accueil principal, huit fois sur dix le plus jeune est gardé par ses parents et l'autre est confié à un tiers : le plus souvent, une assistante maternelle ou un EAJE ; plus rarement il est scolarisé ou confié à une autre personne. Avant l'âge d'un an, 69 % des enfants sont gardés principalement par leurs parents (et même 86 % avant l'âge de 6 mois)⁶. Seuls 15 % passent la majorité du temps auprès d'une assistante maternelle et 12 % dans un EAJE. Entre 2 et 3 ans, plus d'un enfant sur deux est confié principalement à une autre personne que ses parents (54 %), le plus souvent à une assistante maternelle (25 %) ou à un EAJE (19 %). Par ailleurs, 7 % d'entre eux passent la majeure partie du temps à l'école maternelle. Dans ce cas, ils y passent en moyenne 57 % du temps (31 h 20).

Ainsi, les parents de jeunes enfants optent pour des solutions de garde et d'accueil qui résultent d'arbitrages et de choix plus ou moins contraints par différentes dimensions (activité, revenus, territoire, composition familiale...).

L'EAJE est plus souvent le premier choix des parents

Pour les enfants accueillis en EAJE, ce mode d'accueil principal était le premier choix des parents dans 93 % des cas, contre 76 % pour ceux confiés à une assistante maternelle ou une MAM et 63 % des enfants gardés par leurs parents (graphique 2). Ainsi, pour 71 % des enfants, le mode de garde ou d'accueil principal actuel correspond au premier choix des parents. Pour les autres, 6 % ne sont gardés ou accueillis par le mode d'accueil préféré des parents qu'à titre de mode d'accueil secondaire ou occasionnel. Enfin, 23 % des enfants ne sont jamais confiés au mode d'accueil que leurs parents auraient souhaité (16 % un EAJE, 5 % une assistante maternelle et 2 % un autre mode de garde ou d'accueil).

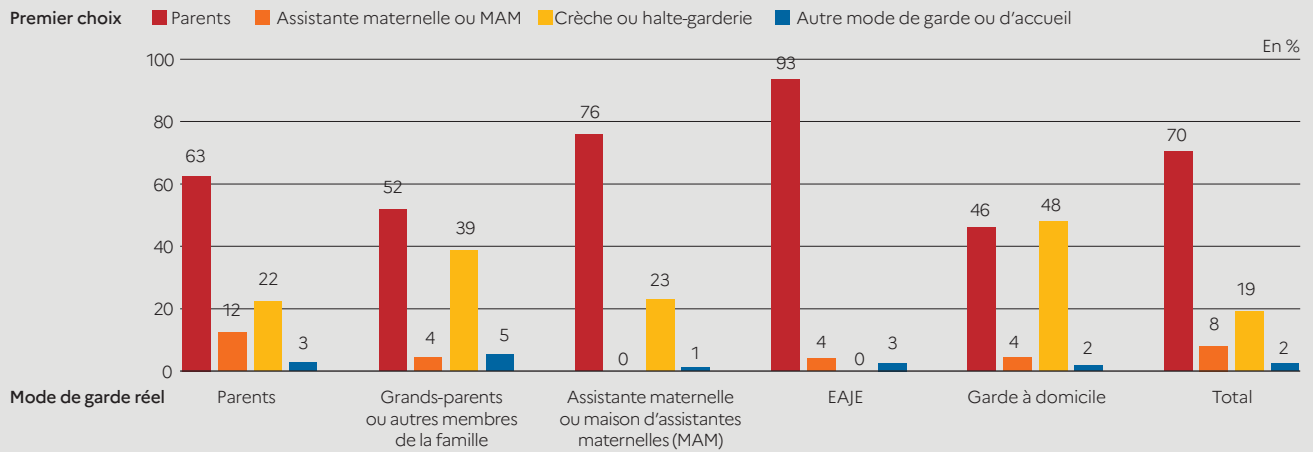
Les divergences entre mode de garde principal réel et mode de garde principal souhaité peuvent s'illustrer de façon complémentaire en comparant, d'une part, la répartition fictive des enfants s'ils étaient gardés selon le mode de garde principal souhaité par leurs parents et, d'autre part, celle réellement observée (tableau complémentaire A7). Cette comparaison, basée sur les déclarations des parents, fait apparaître que la garde parentale pourrait être très inférieure à son niveau observé (36 % contre 56 %) au profit

4. Dans le cadre du prélèvement à la source, le crédit d'impôt octroyé pour frais de garde de jeunes enfants fait partie du mécanisme dit de « l'avance de réduction et crédit d'impôt ». Ainsi, le crédit d'impôt accordé à l'été N pour les dépenses payées en N-1 donne désormais lieu au versement d'un acompte de 60 % du montant de ce crédit d'impôt en janvier N+1.

5. https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Onape/Lettre_ONAPE_7.pdf

6. Les parents en congé de maternité et de paternité sont inclus dans le champ. Hors congés de maternité et de paternité, 64 % des enfants de moins d'un an sont gardés principalement par leurs parents (78 % des enfants de moins de 6 mois).

7. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES.

Graphique 2 Premier choix de mode de garde ou d'accueil principal par les parents en semaine, en 2021

MAM : maison d'assistantes maternelles ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures

Lecture > Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans gardés principalement par leurs parents en journée, en semaine, dans 63 % des cas cette solution était le premier choix de leurs parents.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans, hors enfants dont le mode de garde principal n'est ni « école » ni « autres ».

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n° 1257 © DREES

principalement d'un accueil en EAJE (35 % contre 18 %) et, dans une moindre mesure, par une assistante maternelle ou une MAM (23 % contre 20 %).

Globalement, dans 81 % des cas, les parents sont pleinement satisfaits des conditions de garde ou d'accueil principales de leurs enfants, même si c'est encore plus le cas lorsque c'est leur premier choix (87 %) que lorsque ça ne l'est pas (67 %), et plus souvent quand ils sont accueillis chez une assistante maternelle (86 %) qu'en EAJE (74 %) ou gardés principalement par leurs parents (82 %). Si l'on compare les enfants confiés principalement à une assistante maternelle ou une MAM et ceux confiés principalement à un EAJE, les premiers sont plus souvent pleinement satisfaits des horaires d'accueil (84 % contre 74 %) et moins souvent pleinement satisfaits de son coût financier (27 % contre 36 %).

Pour un quart des enfants accueillis principalement chez une assistante maternelle, les parents déclarent avoir recours à ce mode d'accueil car ils étaient contraints par l'offre : il n'y avait pas d'autres solutions disponibles. Ce motif est même cité dans plus de la moitié des cas lorsque l'assistante maternelle n'était pas le premier choix de mode d'accueil principal pour les parents. En comparaison, cette raison concerne seulement 6 % des enfants accueillis principalement en EAJE (*tableau complémentaire B*).

Pour plus de la moitié des enfants confiés principalement à un EAJE, le choix des parents est essentiellement motivé par la recherche d'épanouissement de leur enfant (27 % d'entre eux, contre 18 % des enfants accueillis principalement chez une assistante maternelle) et du contact avec d'autres enfants du même âge (25 % contre 5 %). Le respect du rythme de l'enfant ou le fait que le mode d'accueil soit plus adapté aux besoins de santé ou de handicap de l'enfant est, en revanche, une raison essentiellement citée lorsque celui-ci est confié principalement à une assistante maternelle (12 % contre 1 % pour ceux accueillis en EAJE). Concernant la souplesse des horaires d'accueil, cette raison est aussi plus souvent citée pour les enfants confiés principalement à une assistante maternelle (20 %, contre 11 % des enfants accueillis principalement en EAJE), comme la proximité du lieu d'accueil avec le domicile (13 % contre 11 %). En revanche, le fait que le mode d'accueil soit plus intéressant financièrement est plus souvent évoqué en faveur des EAJE (13 % contre

2 % pour les assistantes maternelles). Parmi les autres raisons plus rarement évoquées, il y a la proximité du lieu de travail ou encore le fait que des frères et sœurs fréquentent ou fréquentaient ce mode d'accueil.

Lorsqu'on interroge les parents sur l'inconvénient le plus important du mode de garde principal actuel, près de la moitié d'entre eux ne citent aucun inconvénient, que ce soit pour les assistantes maternelles (44 %) ou pour les crèches (47 %) [*graphique 3*]. Pour les assistantes maternelles, les parents citent le plus souvent comme inconvénient principal que ce n'est pas financièrement le plus intéressant (23 %) et que l'enfant n'est pas suffisamment en contact avec d'autres enfants du même âge (10 %). Pour les crèches, les parents citent également le plus souvent, même si c'est dans une bien moindre mesure, que ce n'est pas financièrement le plus intéressant (14 %), mais aussi que les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés à leurs horaires de travail (12 %), ainsi que des raisons « autres » (13 %). Parmi ces dernières, beaucoup de parents évoquent soit le fait que les crèches ne veulent pas accueillir les enfants quand ils sont malades, soit que les enfants tombent souvent malades par contagion.

Un enfant sur deux combine un mode d'accueil formel payant et la garde par ses parents

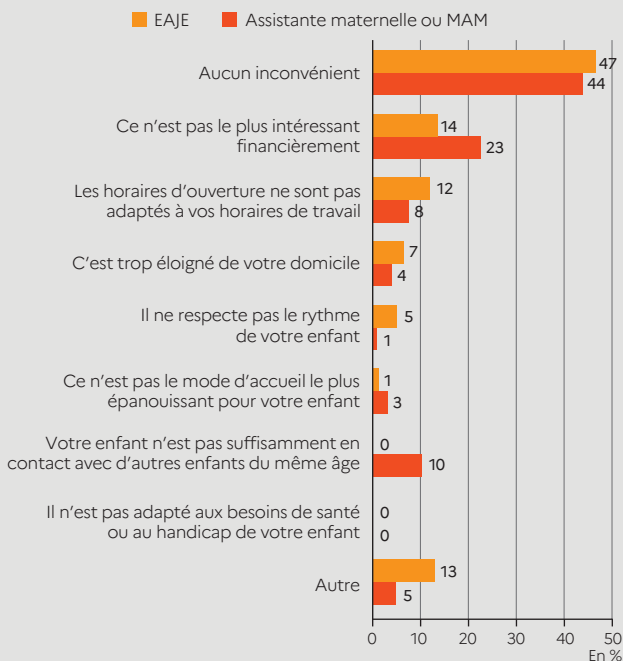
Si le mode de garde ou d'accueil principal des enfants permet d'avoir une vision synthétique de leur semaine, cette image peut être complétée en détaillant les modes de garde et d'accueil complémentaires dont la plupart des enfants bénéficient du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Dans l'ensemble, 34 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leurs parents en journée, en semaine. Ensuite, 50 % sont confiés une partie du temps à un mode d'accueil formel payant (assistante maternelle, MAM, crèche, halte-garderie ou garde à domicile) et gardés une autre partie du temps par leurs parents, quel que soit le mode d'accueil principal sur cette période. La combinaison la plus fréquente est une assistante maternelle comme mode d'accueil principal et la garde par les parents comme mode secondaire (19 % des enfants) [*tableau 2*], puis un EAJE comme mode d'accueil principal et la garde par les parents

comme mode secondaire (16 %). Lorsqu'un mode d'accueil formel payant est complémentaire à la garde parentale (14 % des enfants), l'enfant est accueilli en moyenne 17 h 30 en EAJE et 19 h 45 chez une assistante maternelle. Les autres arrangements sont plus rares,

par exemple la garde par les grands-parents ou l'école en complément d'une garde principalement assurée par les parents (7 %) ou, inversement, la garde par les parents en complément d'une garde principalement assurée par les grands-parents ou l'école (4 %).

Graphique 3 Principal inconvénient du mode d'accueil principal en semaine, en 2021



MAM : maison d'assistantes maternelles ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

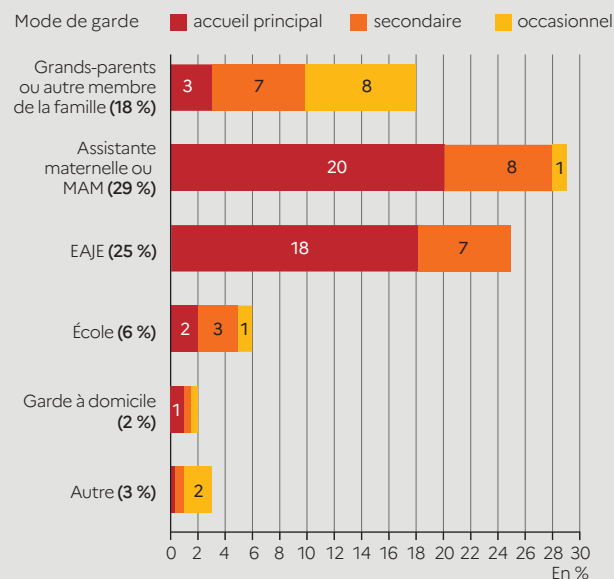
Lecture > 47 % des parents dont les enfants de moins de 3 ans sont confiés principalement à un EAJE en journée, en semaine, ne citent aucun inconvénient à ce mode d'accueil.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans dont le mode d'accueil principal est une assistante maternelle (ou MAM) ou un EAJE.

Source > DREES, enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.

> *Études et Résultats* n°1257 © DREES

Graphique 4 Modes de garde ou d'accueil principal et complémentaire (hors parents) des enfants de moins de 3 ans en semaine, en 2021



MAM : maison d'assistantes maternelles ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Lecture > En semaine, 18 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés au moins une fois par leurs grands-parents : 3 % à titre principal, 7 % à titre secondaire et 8 % de façon plus occasionnelle.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2021.

> *Études et Résultats* n°1257 © DREES

Tableau 2 Combinaisons de modes de garde et d'accueil principal et complémentaire en semaine, en 2021

Mode de garde ou d'accueil principal	Mode de garde ou d'accueil secondaire	Répartition des enfants de moins de 3 ans (en %)	Temps moyen passé dans le mode de garde ou d'accueil principal	Temps moyen passé dans le mode de garde ou d'accueil secondaire
Parents	Aucun	34	55 h 00	-
	Assistante maternelle ou MAM	8	34 h 03	19 h 44
	EAJE	6	36 h 27	17 h 31
	Grands-parents ou autres membres de la famille	5	45 h 30	8 h 44
	École	3	36 h 45	16 h 36
Assistante maternelle ou MAM	Parents	19	37 h 03	16 h 50
Crèche ou halte-garderie	Parents	16	38 h 35	15 h 30
Autres combinaisons		9	-	-
Ensemble		100	-	-

MAM : maison d'assistantes maternelles ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Lecture > Au cours de la semaine (du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures), 19 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par une assistante maternelle et à titre secondaire par leurs parents. Ils passent en moyenne 37 heures et 3 minutes chez l'assistante maternelle et 16 heures et 50 minutes avec leurs parents.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2021.

> *Études et Résultats* n° 1257 © DREES

Du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, les enfants de moins de 3 ans sont gardés en moyenne 34 h 00 par leur(s) parent(s) (*tableau complémentaire C*), soit 62 % du temps. Pour 44 % de ces enfants, leurs parents constituent le mode d'accueil secondaire ou occasionnel sur cette période.

Toutes durées de mode de garde ou d'accueil confondues, 29 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à une assistante maternelle, soit un recours global un peu plus fréquent que les enfants accueillis en EAJE (25 %) [*graphique 4*]. Les parents ont recours à ces deux modes d'accueil davantage à titre principal que secondaire ou occasionnel.

À l'inverse, la garde des enfants par les grands-parents ou par d'autres membres de leur famille constitue le plus souvent une solution complémentaire. En effet, dans l'ensemble, 18 % des enfants sont confiés au moins une fois en journée, en semaine à leurs grands-parents mais, huit fois sur dix, il s'agit de leur mode de garde secondaire ou plus occasionnel. De même, avant 3 ans, l'école constitue la plupart du temps un mode d'accueil secondaire : 6 % des enfants s'y rendent au moins une fois dans la semaine, dont la moitié à titre de mode d'accueil secondaire. ●



[Télécharger les données associées à l'étude](#)

Mots clés : **Famille** **Mode d'accueil** **Jeune enfant** **Conciliation vie familiale et vie professionnelle**

Pour en savoir plus

- > **Acs, M.** (2013, avril). Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des jeunes enfants de moins de 3 ans. DREES, *Études et Résultats*, 839.
- > **Bellidenty, J.** (2018, février). Travail le week-end : comment s'organisent les parents de jeunes enfants ? ». DREES, *Études et Résultats*, 1050.
- > **Boyer, D., Guillaume, S.** (2016, mai). Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de trois ans aux crèches et aux grands-parents. DREES, *Études et Résultats*, 960.
- > **Buisson, G., Pinel, L.** (2022, janvier). Les bénéficiaires des prestations liées au congé parental : profils des mères et évolutions après la réforme de 2014. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 91.
- > **Champagne, C., Pailhé, A., Solaz, A.** (2014). 25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d'évolutions ? ». Ined, *Document de travail*, 203.
- > **Charavel, C.** (2016, avril). Avant et après l'école, qui prend en charge les jeunes enfants scolarisés ? DREES, *Études et Résultats*, 959.
- > **DREES** (2022, novembre). Données départementales sur l'offre d'accueil du jeune enfant – Séries longues et résultats détaillés 2020. Communiqué de presse.
- > **Kitzmann, M.** (2018, juin). Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants. DREES, *Études et Résultats*, 1070.
- > **Legendre, É., Lhommeau, B.** (2016, mars). Le congé de paternité : un droit exercé par sept pères sur dix. DREES, *Études et Résultats*, 957.
- > **Observatoire national de la petite enfance** (2021). *L'accueil du jeune enfant 2020*. Données statistiques.
- > **Papon, S.** (2021, janvier). Bilan démographique 2021, Insee, *Insee Première*, 1889.
- > **Villaume, S., Virot, P.** (2016, novembre). Travail à temps complet et jeunes enfants : comment font les couples pour tout concilier ? DREES, *Études et Résultats*, 981.
- > **Villaume, S.** (2015, août). Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? DREES, *Études et Résultats*, 930.
- > **Villaume, S., Legendre, É.** (2014, octobre). Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013. DREES, *Études et Résultats*, 896.
- > **Virot, P.** (2017, juin). Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes. DREES, *Études et Résultats*, 1014.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@san.te.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@san.te.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique : Céline Roux
Chargée d'édition : Élisabeth Castaing
Composition et mise en pages : Christophe Chauvin
Conception graphique : DREES
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@san.te.gouv.fr